**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 56 (1983)

Heft: 3

**Artikel:** Construire pour les handicapés : la Fondation suisse en faveur d'un

environnement architectural adapté aux besoins des handicapés se

présente

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-128496

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Construire pour les handicapés

La Fondation suisse en faveur d'un environnement architectural adapté aux besoins des handicapés se présente De plus en plus on peut constater aujourd'hui la bonne volonté d'adapter les constructions aux besoins des handicapés. De bonnes solutions cependant échouent à cause bien moins des possibilités techniques que du manque de connaissance et d'expérience des personnes intéressées. Il est nécessaire de conseiller les spécialistes de la construction, mais aussi d'évaluer et de poursuivre l'évolution des solutions présentes avec la participation de personnes handicapées. D'une façon tout à fait générale, il manque une documentation complète et des spécialistes expérimentés.

Le «Centre suisse d'information pour une construction adaptée aux besoins des handicapés» a été créé avec d'importantes institutions, dans le but de combler cette lacune.

#### **Fondation**

La «Fondation suisse en faveur d'un environnement architectural adapté aux besoins des handicapés» a été créée durant l'année des handicapés, en 1981, en tant qu'organisation responsable du Centre d'information. Cette institution d'utilité publique a pour but d'encourager la prise de conscience des problèmes de handicapés relatifs à l'environnement architectural et d'accélérer concrètement les améliorations à apporter sur les différents

Après plusieurs années de préparation et une enquête auprès des services de consultation existants, des organisations de handicapés les plus importantes et des différents organismes publics et de la construction, on a pu prouver la nécessité d'un tel Centre d'information. De là également est venu le désir très net d'une organisation responsable indépendante, ce qui a mené à la création de la Fondation d'utilité publique. Les caractéristiques et résultats principaux des enquêtes préliminaires peuvent se résumer de la façon suivante:

- Il existe des documents de référence les plus divers, mais ils ne sont ni compilés ni rendus accessibles.
- La prise de conscience chez les spécialistes et les responsables, de même que les connaissances des exigences sont insuffisantes.
- Les bases légales sont incomplètes, voire inexistantes.
- La structure complexe de l'assistance aux handicapés et l'organisation fédéraliste de la Suisse empêchent la réalisation de mesures générales visant à supprimer les barrières architecturales.

### **Programme**

L'activité du Centre d'information se base sur une répartition des tâches avec les régions et les cantons:

- Sur le plan cantonal ou régional, il faut en premier lieu conseiller les architectes et maîtres d'œuvre et organiser la réalisation de bases légales.
- Pour compléter, il faut reporter sur le plan suisse les travaux du Centre d'information qu'il serait plus judicieux de réaliser en commun et sur une base systématique.

## **Activités**

En prenant en charge les tâches suivantes, le Centre d'information prend en main les intérêts des différentes natures de handicap dans le domaine de la construction et contribue à la réalisation d'une architecture adaptée aux handicapés:

- rassembler et documenter toutes les connaissances et expériences acquises en Suisse et à l'étranger se rapportant à une construction adaptée aux besoins des handicapés;
- transmettre ces informations aux services de consultation régionaux, aux spécialistes de la construction, aux maîtres d'œuvre et aux organismes publics;
- travailler à des projets et conseiller en particulier là où il n'y a pas de service de consultation régional;
- coordonner les différents efforts entre les régions, les services de la construction, l'assistance aux handicapés et les organismes publics;
- améliorer les bases, normes et directives légales et encourager la formation de nouveaux services de consultation régionaux;
- soutenir et encourager des cours dans les écoles spécialisées de la construction, des cours de perfectionnement, de même que participer à l'élaboration de documentations:
- contrôler et rechercher des solutions en collaboration avec des handicapés, des projeteurs, des utilisateurs et producteurs.

Ces tâches doivent être réalisées sur un plan global suisse et compléter et soutenir les activités des services de consultation régionaux et d'autres institutions pour handicapés et personnes âgées.

## Financement

Persuadées de la nécessité du Centre d'information, les institutions suivantes ont permis, grâce à leurs contributions financières, la naissance de la fondation en tant qu'organisation responsable du Centre:

- Pro Infirmis,
- Pro Senectute,
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral,
- Société suisse d'utilité publique,
- Société coopérative Migros,
- Département fédéral de l'intérieur (fonds provenant des casinos de jeux).
- La fondation a reçu comme aide initiale d'autres dotations venant de l'industrie et de l'aide aux handicapés.

A long terme, le Centre d'information doit être financé par des subventions périodiques de la Confédération et des cantons et par des honoraires. La Confédération accorde, dans le cadre de l'assurance invalidité, des subventions pour la réintégration de personnes handicapées. En tant que législateurs, les cantons sont pour leur part compétents en matière de construction en Suisse.

Le Centre d'information se tient à tout temps à votre disposition pour des renseignements et conseils.